

Discipline :
Etablissement (lieu du stage) :
.....

DEMANDE DE CLASSEMENT DES LAURÉATS DES CONCOURS DANS LE CORPS :

- **DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION**
- **DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE**
- **DES PROFESSEURS CERTIFIÉS**
- **DES PROFESSEURS D'EPS**
- **DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL**
- **DES PROFESSEURS AGRÉGÉS** (*pour les AGRÉGÉS STAGIAIRES, ce document accompagné des pièces justificatives, est à adresser directement au MINISTÈRE - Direction Générale des Ressources Humaines - DGRH B2-3 - 72 rue Regnault - 75013 PARIS - sous couvert du chef d'établissement*)

Réf. Décret n°51-1423 du 5 décembre 1951 modifié par le décret n°2021-1335 et le décret n°2022-708

En application des dispositions du statut particulier des professeurs agrégés (décret n° 72-580 du 4 juillet 1972, modifié), des professeurs certifiés (décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié), des professeurs d'EPS (décret n° 80-627 du 4 août 1980, modifié), des conseillers principaux d'éducation (décret n° 70-738 du 12 août 1970, modifié), des psychologues de l'éducation nationale (décret n° 2017-120 du 1er février 2017 modifié) et des professeurs de lycée professionnel (décret n°92-1189), les stagiaires sont reclassés dès leur entrée en stage. Cette opération consiste à déterminer l'échelon et par conséquent l'indice de rémunération du stagiaire.

Selon le concours (externe, interne, 3ème concours) auquel le stagiaire a été admis (sous réserve de présentation des pièces justificatives), certaines activités professionnelles antérieures dans le secteur public ou privé, dans des fonctions enseignantes ou non, peuvent être prises en compte et permettent un classement à un échelon plus élevé, donc à une rémunération indiciaire supérieure.

L'échelon détenu par l'agent est également pris en compte dans le calcul de certains barèmes, pour le mouvement notamment.

Il revient à chaque stagiaire de compléter et retourner impérativement cette fiche complétée et signée, même en l'absence de services à valoriser.

En page 6 figurent les activités susceptibles d'être retenues ; il convient de noter que cette liste n'est qu'indicative. Les agents sont donc invités à renseigner un état exhaustif de leur carrière.

Seuls les services dûment attestés par une pièce justificative pourront être étudiés et seront pris en compte dans la limite de la réglementation en vigueur.

NB : les personnels, en détachement dans un corps après inscription sur **une liste d'aptitude** ne sont pas concernés par ce type de classement

I - ÉTAT CIVIL :

NOM
d'usage:.....

NOM
patronymique:.....

Prénom(s):

Nationalité:
.....

Date de naissance:/...../.....

Commune (de naissance): Département (ou Pays):

Adresse personnelle :

Mél :.....Téléphone :.....

II – DIPLOMES – titres des 3 derniers diplômes obtenus (joindre les photocopies)

- Année d'obtention
- Année d'obtention.....
- Année d'obtention

III – SITUATION ACTUELLE : (Cocher les cases correspondantes)

- Stagiaire précédemment titulaire d'un corps d'enseignant du second degré : Oui Non
- Lauréat de : AGREGATION CAPES CAPET CAPEPS CONCOURS CPE
 CONCOURS PSY-EN CAPLP
- Discipline :
- Admis au concours :
 EXTERNE INTERNE 3^{ème} CONCOURS Réservé Session :

IV – SITUATION AVANT VOTRE NOMINATION EN QUALITE DE STAGIAIRE :

a) Etiez-vous agent public (agent de l'Etat ou des collectivités territoriales) ?

- Oui Non

b) Si oui, étiez-vous titulaire ?

- Oui dans quelle administration ?
dans quelle catégorie ? (A, B ou C)
date de titularisation :
dernière promotion (joindre l'arrêté) :
échelon : à compter du :
- Non étiez-vous ? contractuel
autres précisez
dans quelle administration ?
à quel indice ? (joindre la fiche de paye)

c) Pour les lauréats du CAPET externe ou interne uniquement :

Avez-vous eu au moins 5 ans la qualité de cadre au vu de la convention collective dont vous relevez?

- Oui Non

V - SERVICE NATIONAL ACTIF :

- Exempté Réformé accompli : incorporé le.....
libéré le.....(joindre le justificatif)
- Participation à la journée d'appel de préparation à la défense, date :.....(joindre le justificatif)

Tableau 3 : autres activités professionnelles

EMPLOYEUR (dénomination, adresse précise)	Fonctions (préciser si cadre)	Quotité de travail (en %)	Période d'exercice		Durée		
			Du jj/mm/aa	Au jj/mm/aa	ans	mois	jours
<i>Exemple :</i> SOCIETE ABCD 25, rue XYZD 69007 LYON	Chargé d'affaires (cadre commercial)	100%	01/03/2005	31/08/2023	18	6	0
			Total				

J'atteste ne pas avoir d'activité professionnelle à valoriser dans le cadre de mon classement (3 tableaux vides).

Je, soussigné(e).....atteste l'exactitude des
renseignements portés ci-dessus.

à le,
(Signature du demandeur)

LISTE INDICATIVE DES SERVICES SUSCEPTIBLES D'ETRE RETENUS POUR LE RECLASSEMENT

Nature des services	Liste indicative des pièces justificatives à joindre
<p><u>Secteur public :</u></p> <p>Tous services accomplis en qualité de fonctionnaire ou d'agent non titulaire de l'Etat et des collectivités territoriales, quels que soient :</p> <p style="padding-left: 40px;">- l'administration d'exercice - la qualité : titulaire, contractuel, autres,</p> <p>Y compris MI/SE, AED, AESH, contractuels alternants</p> <hr/> <p><u>Etablissements d'enseignement privés :</u> Services d'enseignement, accomplis dans les établissements d'enseignement privés</p> <hr/> <p><u>Service National Actif et journée d'appel :</u> Temps de service obligatoire, quelle qu'en soit la forme (service militaire, de défense, d'aide technique de la coopération ou des objecteurs de conscience)</p> <hr/> <p><u>Services hors de France :</u> Services de lecteur ou d'assistant dans un établissement d'enseignement à l'étranger Idem pour les services de lecteur ou d'assistant de langue en France.</p> <hr/> <p><u>Activités professionnelles dans le secteur privé :</u></p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Lauréats du CAPET (Ext. Int.):</u> activités de pratique professionnelle en qualité de cadre d'au moins 5 ans au sens de la convention collective</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Lauréats du CAPLP dans les spécialités professionnelles</u> (sauf lettres-histoire, lettres-langue, mathématiques-sciences physiques) : toute activité professionnelle dans le secteur privé</p> <hr/> <p><u>3^{ème} concours:</u> activités professionnelles dans le secteur privé</p>	<p>1) <u>Personnels titulaires :</u> Copie du dernier arrêté de classement (promotion, etc.).</p> <p>2) <u>Maîtres auxiliaires, MI/SE :</u> - pour les MA : état des services et copie du dernier arrêté de classement. - pour les MI/SE : état des services ou certificats d'exercice précisant les durées exactes et les quotités de service.</p> <p>3) <u>A.E.D:</u> état des services</p> <p>4) <u>Contractuels :</u> - état des services et dernière fiche de paye pour les contractuels enseignants uniquement</p> <hr/> <p>1) <u>dans un établissement sous contrat:</u> état des services</p> <p>2) <u>dans un établissement hors contrat:</u> copie(s) du ou des contrat(s) et attestation(s) du ou des employeurs</p> <hr/> <p>Document militaire faisant apparaître la date d'incorporation et celle de libération. Attestation de participation à la journée d'appel</p> <hr/> <p>Attestation des services faits à l'étranger + approbation du ministère des Affaires étrangères. (cf. annexe D à renvoyer impérativement).</p> <hr/> <p>Certificats de l'employeur précisant les dates d'entrée et de cessation des fonctions en qualité de cadre au titre de la convention collective du travail et les quotités de travail et attestations de cotisations à un régime de retraite de cadre.</p> <p>Attestations du ou des employeurs précisant le type d'activité, les durées exactes et les quotités de service</p> <hr/> <p>Attestations du ou des employeurs précisant le type d'activité, les durées exactes et les quotités de service</p>

SERVICES NON RETENUS

- Services de surveillance accomplis dans l'enseignement privé
- Temps d'études
- Services discontinus de vacataire
- Services au pair
- Allocation formation reclassement
- Stages dans le cadre d'études.
- CES, CEC
- Services effectués pour le compte d'une association loi 1901 (sauf lauréats du 3^{ème} concours)